



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SAINTRY SUR SEINE

*C.R. modifié (Points 5 et 6)
annule et remplace le précédent*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

Etaient présents :

M. Michel CARRENO, M. Michaël EL BEZE, Mme Céline BOUILLET, M. Thierry SOULIER, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, Mme Fanny AUBRY, Mme Nasserra DAVID, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, Mme Martine CIOCHETTI, M. Michel DOUMAX, Mme Christine HASCOËT, M. Raymond BERTELOOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Malvina PIN, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS.

Absents représentés :

M. Jean-Pierre NICOLAS, pouvoir à M. Michel CARRENO
M. Jean Jacques Le TALBODEC, pouvoir à M. Thierry SOULIER
M. Didier MACHE, pouvoir à Mme Fanny AUBRY
Mme Ghislaine GUEZARD, pouvoir à Mme Céline BOUILLET
M. Philippe CHANAL, pouvoir à M. Johnny DA COSTA

Absent :

M. Hakim BENGUERINE

Mme Nasserra DAVID a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 35, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2009.

Mme VIGNAS intervient et rappelle que le compte 6228 du Compte Administratif 2008 renvoyant au Sport et à la Jeunesse n'était pas explicite et que des précisions devaient être apportées : M. SOULIER répond qu'il s'agit des séjours organisés par le SIVU.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture des Décisions du Maire :

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2008 a été signée :

- **le 16.03.2009** : La décision de signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association "La Compagnie des Dix" – 30, Rue Mère Marie Pia – 91480 QUINCY SOUS SENART pour la représentation du spectacle "Un grand cri d'amour", le dimanche 29 mars 2009, à la Salle JBC Corot de SAINTRY SUR SEINE.
- **le 17.03.2009** : La décision de signer le contrat de cession avec "La Compagnie Sycomore" – 1, Allée des Garays – 91120 PALAISEAU pour la représentation du spectacle "Comment la princesse Ham-sa-sa-sa-soung avala une mouche et ce qui s'en suivit", le mercredi 30 septembre 2009, dans la Salle du Conseil en Mairie de SAINTRY SUR SEINE.
- **le 30.03.2009** : La décision de signer un bail commercial de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2009, pour le local sis 5Bis, Esplanade de la Demi-lune avec Monsieur AUBINET Stéphane pour exercer son activité : la fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie.
- **le 30.03.2009** : La décision de signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec "La Compagnie ART' AIR" – 36, avenue du Docteur Gley – 75020 PARIS pour une séance de contes "Histoires en vrac", destinée aux enfants de 3 à 6 ans, le mercredi 29 avril 2009, dans la Salle du Conseil en Mairie de SAINTRY SUR SEINE.
- **le 28.04.2009** : Le marché MP 2009-01 relatif à la fourniture de produits d'entretien a été signé avec la Société DAUGERON – 12, Route de Montigny – 77690 MONTIGNY SUR LOING pour un montant total de 14 000,00 euros HT soit 16744,00 euros TTC. Ce marché est signé pour une durée de 24 mois à compter de sa notification.

1 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION COMMUNALE PERMANENTE N° 2 - « ACTION SOCIALE, LOGEMENT, PETITE ENFANCE, MISSIONS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE ET SENIORS » SUITE A UNE DÉMISSION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire dit que les commissions ont pour objet de discuter préalablement des points à l'ordre du jour, afin de respecter le principe de représentation proportionnelle.

Monsieur BEL ANGE avait exprimé son souhait d'intégrer cette commission lors du précédent Conseil.

Ce point est voté à l'unanimité

2 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION COMMUNALE PERMANENTE N° 3 - « VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION DE LA VILLE, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORTS » SUITE A UNE DÉMISSION

Rapporteur : M. le Maire

M. BERTELOOT avait exprimé son souhait d'intégrer cette commission lors du précédent Conseil.

Ce point est voté à l'unanimité

3 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rapporteur : Mme BOUILLET

Monsieur BERTELOOT s'interroge sur le rôle des représentants. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de lister tous les éléments empêchant le déplacement d'une personne handicapée ou en difficulté de se déplacer : l'accessibilité aux bâtiments (Salles Corot), équipements, escaliers, les pentes... Le but est de proposer une solution.

Selon Monsieur BERTELOOT, l'architecte ne peut oublier ces paramètres. Monsieur le Maire corrige : il est question de l'ensemble du complexe et pas uniquement du gymnase. A terme, c'est l'ensemble de la ville et des équipements publics qui sont concernés.

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour élire un candidat titulaire puis, lors d'un second tour, un candidat suppléant.

Mme Céline BOUILLET est élue membre titulaire avec 18 voix contre 8 pour M. Johnny DA COSTA.

M. Didier MACHE est élu membre suppléant avec 18 voix contre 8 pour Mme Malvina PIN.

4- ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL ET ENVIRONS

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la lecture de M. le Maire, M. DOUMAX déplore que ne soient pas indiquées les raisons du transfert. Il souhaite connaître les nom et fonction des personnels travaillant au S.I.E. M. le Maire répond que ces derniers n'ont pas changé si ce n'est M. ALGARRA qui remplace M. GAUCHY. M. GOBAUT est Directeur Technique. La liste exacte sera communiquée.

Monsieur BEL ANGE déplore la décentralisation de cette structure pour l'instant installée au S.A.N., d'autant plus que les ressources s'y trouvent, même si dans la logique toutes les villes adhérentes du S.I.E. ne font pas partie du S.A.N. Par ailleurs, la Mairie apparaît trop petite et les locaux seront peu appropriés pour accueillir les agents du S.I.E. M. le Maire rétorque que le bureau du S.I.E. ne comporte que 10 élus et que la Mairie est en capacité de les recevoir.

Pour M. DA COSTA, se pose la question des archives qui seront alors « promenées » entre St Pierre du Perray et Saintry sur Seine. M. le Maire explique que toutes les questions sont vues en amont, les dossiers étant envoyés 5 jours francs avant la tenue du Conseil. Aucune question au pied levé n'est à attendre et s'il fallait rechercher des archives vieilles de 15 ans il faudrait dans tous les cas de figure interrompre les bureaux. M. le Maire saisit cette véritable question pour interroger M. DOUMAX, son prédécesseur, sur son éventuelle connaissance d'un certain nombre d'archives ayant disparu. Il souligne également que le S.I.E. devra un jour s'installer dans un lieu dédié, doté d'outils et d'archivages.

M. BEL ANGE remarque : la commune émettra-t-elle une facture au S.I.E. ? (pour ce qui relève des coûts de reproduction...)

M. le Maire argumente : le S.I.E. a acquis un photocopieur pour son fonctionnement en Mairie et les agents travaillent avec leurs propres ordinateurs. Quant à facturer pour ce qui relève des coûts d'électricité, cela s'avèrerait mesquin...

M. DOUMAX revient sur la question des archives : lors de son mandat, un Cabinet les avait archivées et celles vieilles de 15 ans ont été détruites. Seules les très vieilles archives de 1927 ont réellement disparu. Le Cabinet a également traité les archives du Syndicat.

Ce point est adopté par 18 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

5 – MODIFICATION DES STATUTS « BUREAU » DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES (S.I.R.E.D.O.M.)

Rapporteur : M. EL BEZE

M. DA COSTA souhaitant connaître le coût au SIREDOM d'un vice-président supplémentaire, M. le Maire répond que cette information sera communiquée lors du prochain Conseil.

M. DA COSTA s'inquiète : à trop augmenter le nombre de Syndicats dans les collectivités on hausse les coûts pesant sur la collectivité.

M. EL BEZE précise en outre que le SIREDOM va connaître une refonte complète, compte tenu de ses dysfonctionnements. La reprise en main de ce Syndicat est en bonne voie, beaucoup de dossiers contentieux aboutissant. Les relations actuelles tendent vers une harmonisation efficace. Ils sont très opérationnels sur la mise en place du tri sélectif. Une grande campagne sur le compostage et les alternatives de collecte des déchets verts sera menée en juin. Par ailleurs, lors de la Fête de la Ville de septembre, le SIREDOM proposera un stand et les premiers bilans des collectes sur la Ville seront dressés.

Ce point est voté à l'unanimité.

6 - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ MP N° 2005-10 RELATIF A LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME DE L'E.S.S.E.I.P. (ENSEMBLE SCOLAIRE ET SOCIO-ÉDUCATIF INTÉGRÉ DU PARC)

Rapporteur : M. EL BEZE

M. BEL ANGE regrette que les opérations figurant à l'avenant n'aient pas été réalisées alors que le DGD est acté. En exemple, l'habillage en Trespa et les volets des pignons ouest. On discerne la toile annonçant le CLSH mais pas le reste. Dans les avenants, des manques sont évidents-pas toujours imputables au maître d'ouvrage car ils résultent souvent des recommandations de la P.M.I. Pour le skydôme il est nécessaire de procéder à une Commission Incendie. Le maître d'œuvre est tenu d'expliquer l'aspect normatif, en cas de manquement. Le problème est que rien n'indique dans les avenants ce qui a été réalisé ou non, surtout lorsqu'une population d'enfants est concernée.

Si la loi MOP dit que les prestations du maître d'œuvre sont rémunérées, pour autant l'analyse de certaines choses n'a pas été poussée.

M. DA COSTA souhaite une commission spéciale pour l'ESSEIP, y compris pour les aménagements intérieurs, afin de déterminer le coût exact de la structure. M. le Maire en convient.

A M. BERTELOOT qui pense qu'il n'est pas judicieux de voter l'avenant puisqu'une commission doit se tenir, M. le Maire explique que cette dernière n'a pour but que d'informer la Ville sur le coût total.

M. EL BEZE commente : il a fallu répondre rapidement à des dispositifs de sécurité mal conçus, tel le désenfumage. D'autres points sont prévus, comme descendre les poubelles par exemple. Ils viennent en plus dans le coût global. S'agissant du Trespa, cela mettait à défaut le reste : on allait d'abord réaliser cette fresque pour ensuite travailler à l'installation de ce Trespa.

M. BEL ANGE déplore que sur ce dernier on n'indique pas au maître d'œuvre ce qui n'a pas été fait. M. EL BEZE dit que chaque point a été vu avec le maître d'œuvre, travaux supplémentaires et travaux annulés, problèmes et difficultés afin de garantir un équilibre financier.

Pour M. BEL ANGE, le taux de rémunération du maître d'œuvre à 10,26 % n'est pas justifié car il a été défaillant. M. EL BEZE répond que la loi MOP s'applique et encourage M. DA COSTA à interpeller les Parlementaires à ce sujet. M. DA COSTA estime judicieux de revoir ce type de contrats passés avec les architectes car les délais ont été supérieurs à ce qui était prévu.

Ce point est voté par 25 voix pour et 1 abstention.

7 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2009-01

Rapporteur : M. EL BEZE

Des accords de principe ont été reçus pour ce qui est de la subvention pour la rénovation de la toiture et des cheminées de la Mairie. S'agissant de la rénovation du parc, une étude sera menée avec concertation afin de ficeler le projet pour lancer les travaux en novembre.

M. BERTELOOT souhaite une étude comparative par rapport à la réhabilitation de Koch.

M. le Maire indique que les membres de la commission exceptionnelle par rapport à Koch seront prochainement convoqués. M. le Maire rassure M. DA COSTA en lui affirmant que le coût sera moins élevé que prévu.

Ce point est voté par 18 voix pour et 8 abstentions.

8 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme DAVID-COUSTILLAS

En préambule, 5 membres du Conseil (Mmes Céline BOUILLET, Nasserra DAVID, Fanny AUBRY, Mrs Raymond BERTELOOT, Romain DESFORGES) indiquent qu'ils ne pourront prendre part au vote compte-tenu qu'ils siègent par ailleurs au conseil d'administration de certaines des associations citées.

Mme DAVID s'interroge sur le nombre de demandes de subventions déposées. Mme DAVID-COUSTILLAS explique que toutes les associations bénéficient d'une aide de la Municipalité. Mme HASCOËT fait remarquer que dans le projet de délibération figure une subvention à une association qui n'est pas mentionnée dans la note de synthèse. Cette mention constitue une erreur qu'il convient de corriger.

M. BEL ANGE dit que par le passé des aides non financières étaient consenties, tels les prêts de salles, les prêts d'équipements ou de moyens. Il cite en exemple le Comité Municipal de Jumelage, organisé dans les années 90. Chaque année avaient lieu des échanges avec les Anglais. Cette année, pour se rendre à POLEGATE, le Comité a dû financer intégralement le voyage. Compte tenu des délais, ce dernier ne pouvait anticiper sur les renseignements à fournir et n'a donc pu satisfaire au dossier de demande de subvention à remplir, ce qui est regrettable.

Mme DAVID-COUSTILLAS indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec le Comité de Jumelage afin de donner d'autres dimensions, linguistiques et culturelles, à cette association. Le soutien de la mairie leur sera total en 2010 lorsqu'il sera question de s'ouvrir vers une notion de projet (eau, développement durable). Il faudra alors faire un état des lieux de l'existant, recenser avec POLEGATE les possibilités de projets possibles pour ne pas se limiter à de l'échange entre familles. Les propositions sont donc attendues.

M. le Maire répond que lui-même, lors d'une réunion de ce Comité l'an passé, avait publiquement interrogé l'ensemble du bureau sur cette question.

M. BEL ANGE rappelle que trois échanges scolaires avaient précédemment eu lieu : une classe de POLEGATE avait campé sur Corot. Des journées passées sur l'école de la Commune avaient donné lieu à la réciprocité sur POLEGATE.

Mme DAVID-COUSTILLAS explique que les normes actuelles rendent ces actions plus difficiles et que les échanges se feront davantage avec la ville D'EASTBOURN que POLEGATE. Un bilan en Commission de la vie associative sera dressé.

M. BEL ANGE demande si une personne du Conseil sera accompagnant sur ce voyage et Mme DAVID-COUSTILLAS y répond par la négative pour ce qui est de ce voyage.

M. SOULIER rappelle le projet de cohérence éducative en transversalité avec le Service Culturel, la vie scolaire...

M. le Maire dit que des projets dans le jumelage avaient été mis en place et que la Municipalité soutiendra l'association dans ce but. Il salue par ailleurs l'implication au cours de diverses réunions de Mmes la Présidente et la secrétaire du Comité de Jumelage.

M. DA COSTA s'inquiète de la baisse des subventions pour une partie des associations et soutient que le dossier de demande de subvention, 18 pages au total, n'était pas abordable pour ces mêmes. Parallèlement, s'il est intéressant de motiver les associations, il faut éviter le piège du clientélisme qui consisterait à dire que l'association présentant un projet non conforme ne bénéficierait pas des subventions. Il déplore également que les subventions extérieures reçues par certaines associations n'aient pas été citées. Toutes les associations présentant un projet qui se réalisera bénéficieront d'une subvention rétorque Mme DAVID-COUSTILLAS.

M. DA COSTA plaide qu'en ce cas ces associations peuvent aussi aider gracieusement.

Mme DAVID-COUSTILLAS dit que les associations peuvent légitimement prétendre à des financeurs extérieurs. Par ailleurs, le dossier est un outil permettant une lisibilité et un rôle éducatif dans le remplissage dans le but d'accompagner les associations dans ce type de démarches. Aucune association n'a été pénalisée par rapport à cela. Parallèlement, Mme WEISS, agent de la commune, accompagne au mieux les associations, notamment en les aidant à solliciter des subventions extérieures. Jusqu'à présent, la notion d'équité n'était pas clairement définie dans les modalités d'attribution des subventions. Pour pallier ce problème il a été mis en place un système d'enveloppes budgétaires visant à booster les projets. Les systèmes doivent être harmonisés afin de conjuguer développement des activités et qualités relationnelles. Ceci n'exclut pas l'idée que les associations peuvent aussi être amenées à intervenir gracieusement.

Mme DAVID conclut en soulignant que l'ARSE, dont elle est membre, ne cherche pas à s'enrichir mais bien à proposer des actions fondamentales par rapport au handicap.

Ce point est adopté par 21 voix pour et 5 abstentions.

9 - ADOPTION DU PROJET POUR LA PROMOTION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE ET AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CORRESPONDANT AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

Rapporteur : Mme AUBRY

Pour M. DOUMAX, la présentation du tableau financier porte à confusion car les correspondances des lignes de recettes et de dépenses ne sont pas alignées.

M. SOULIER se veut précis : les subventions sont recherchées en permanence, comme ce fut le cas pour l'action de sécurité routière, et en fonction de cela les interventions en milieu scolaire, périscolaire, culturel sont validées.

M. BERTELOOT rappelle que l'équipe municipale dont il était membre est à l'initiative de ce dernier exemple ce dont convient M. SOULIER qui, jugeant le concept intéressant, l'a reconduit pour cette raison.

Mme AUBRY conclut en expliquant qu'une subvention régionale sera également sollicitée et que la démarche culturelle est un élément nouveau à SAINTRY SUR SEINE.

Budget prévisionnel :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Interventions petits débrouillards | 2 970,00 € | Caisse des Ecoles Communale | 297,00 € |
| Musée de l'Air et de l'Espace | 225,00 € | Conseil Général | 2822,50 € |
| Expo « Spot Images » | 1 200,00 € | Commune | 2525,50 € |
| Interventions Conférencier | 100,00 € | | |
| Frais de Fonctionnement | 100,00 € | | |
| Contes | 1 050,00 € | | |
| TOTAL : | 5 645,00 € | TOTAL : | 5 645,00 € |

Ce point est voté à l'unanimité.

10 - AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE ET AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Rapporteur : M. le Maire

M. BERTELOOT s'étonne que la subvention du Conseil Général ne soit pas portée à 80 %. M. le Maire explique que le Conseil Général est confronté aux mêmes problématiques que les autres collectivités le conduisant à revoir à la baisse ses subventions. M. EL BEZE rajoute que les plafonds ont augmenté ce qui conduit à la baisse les taux de subventions. Cette opération reste toutefois positive pour la Commune.

Si M. DA COSTA pense que l'ADEME peut être parallèlement sollicitée, M. le Maire indique que chaque réfection de la Mairie doit être faite scrupuleusement à l'identique de l'existant dans la mesure où le bâtiment est classé.

Plan de financement prévisionnel :

| | |
|--|------------------|
| Montant HT des travaux | 167 240,00 euros |
| Subvention Réserve Parlementaire | 8 000,00 euros |
| Subvention Conseil Général | 40 000,00 euros |
| Reste à la charge de la Commune (dont 32 779,04 € de TVA à 19,60 %) | 152 019,04 euros |

Ce point est adopté à l'unanimité.

11 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COÛT DE TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Rapporteur : M. SOULIER

Le montant de la participation financière de la Commune concernant le transport des collégiens correspondra à la différence entre la subvention du S.A.N. et 50 % du montant total de la carte de transport facturée aux parents.

Cette aide sera versée directement à la société de transports qui la déduira des factures aux parents.

Ce point n'appelant pas d'observations particulières, il est voté à l'unanimité.

12 - FIXATION D'UN TARIF DÉGRESSIF POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE À PARTIR DU 2^{ème} ENFANT PARTANT

Rapporteur : M. SOULIER

Une réduction de 8,40 % sur la globalité de la facture sera appliquée dès lors qu'il y a au moins un 2^{ème} enfant partant en classe de découverte.

Ce point n'appelant pas d'observations particulières, il est voté à l'unanimité.

13 - REVALORISATION DU TARIF DES VACATIONS FUNÉRAIRES

Rapporteur : M. le Maire

M. BEL ANGE demandant le nombre de vacations sur la Commune, M. le Maire indique qu'elles sont inférieures à dix.

Mme HASCOËT s'étonne que le coût retenu soit le plus élevé, puisque la Commune avait le choix d'un tarif entre 20 et 25 € M. le Maire explique que cette somme n'est pas à ce point élevée puisqu'elle n'avait pas été revalorisée depuis 2005.

Ce point est adopté par 18 voix pour et 8 voix contre.

14 - CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire commence par expliquer que M. CHAMPION, qui devait intégrer la direction du CLSH, a préféré poursuivre son activité professionnelle compte tenu de problèmes personnels délicats. Toutefois, il conviendra de recruter une personne avec ce même profil.

M. BEL ANGE demande si en juillet et août le CLSH pourra être géré par un animateur de l'équipe actuelle. M. le Maire répond qu'une alternative est en cours de réflexion : une analyse va déterminer s'il est possible de promouvoir une des animatrices actuelles.

Ce point est voté à l'unanimité.

15 - OPPOSITION AU PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES DE CLASSE II SUR LA COMMUNE DE SAINT-ESCOBILLE

Rapporteur : M. le Maire

M. BEL ANGE souhaite des précisions sur ce que sont les déchets ultimes : les enfouir serait la dernière option ? D'autres sites sont-ils prévus ? M. EL BEZE, après avoir précisé qu'il est question uniquement de déchets toxiques produits par l'industrie, explique qu'une solution alternative sur une propriété privée est plus onéreuse qu'une préemption sur une Commune. L'Etat privilégie cette ville plutôt que d'engager la Société à une réalisation sur la sphère privée.

Ce point est voté à l'unanimité.

16 - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait observer que lors du prochain Conseil Municipal il sera question d'un échange de délégations entre M. EL BEZE, qui sera en charge des « Finances et du Projet de Ville » et M. NICOLAS qui se verra confier les « Travaux, l'Urbanisme et le Développement Economique ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 15.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 22 mai 2009

Le Secrétaire de Séance,
Mme Nasserra DAVID

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
